

Paris, le lundi 16 mars 2009

## **Quelle gouvernance pour l'orientation scolaire et professionnelle en Ile-de-France ?**

Dans le prolongement du « Plan régional de la formation tout au long de la vie 2007 - 2013 », Jean-Paul Huchon, président du Conseil régional d'Ile-de-France, a souhaité recueillir l'avis du Conseil économique et social régional (CESR) sur un futur projet de délibération du Conseil régional relatif à « la politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie ». La demande du président du Conseil régional a posé au CESR la double question du pilotage et de la gouvernance de l'orientation scolaire et professionnelle.

Réuni en séance plénière le 16 mars 2009, le CESR a adopté un rapport et un avis sur « *cette question fondamentale - selon les propos de son président, Jean-Claude Boucherat - de l'orientation qui concerne individuellement et collectivement les parents, les enseignants, les responsables politiques, administratifs et socioprofessionnels, et en premier, les jeunes. Car l'orientation est bien la construction d'une personne en devenir. Réfléchir à l'orientation, c'est prendre en compte et chercher un équilibre entre plusieurs logiques parfois contradictoires telles que les aptitudes et les aspirations des jeunes, l'offre de formations et les possibilités d'insertion sur le marché du travail.* »

### **Le contexte institutionnel**

L'orientation ou plus largement l'Accueil, l'Information et l'Orientation (AIO) est un sujet traité au niveau national par la délégation interministérielle de l'orientation alors que les lois de décentralisation ont partiellement dévolu ce rôle aux Régions, l'Etat restant encore le principal prestataire et financeur. Il transfère aux Régions une compétence en matière de formation professionnelle mais conserve la maîtrise de la politique de l'emploi. Quant à l'orientation des salariés, elle reste de la compétence des partenaires sociaux.

Le Conseil régional, dans son Schéma régional de la formation initiale et continue tout au long de la vie, s'est fixé comme grand défi de « *bâtir un service public régional en réseau de la formation professionnelle – mais aussi de l'accueil, l'information et l'orientation – capable de sécuriser, par des actions partenariales et pertinentes, les parcours de professionnalisation des lycéens, apprentis et stagiaires, demandeurs d'emplois ou salariés* ». Comme le propose le Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ), l'architecture publique rénovée de l'AIO pourrait reposer sur 3 piliers :

- une instance nationale chargée de concevoir et promouvoir une nouvelle politique d'orientation tout au long de la vie ;
- des services publics régionaux en charge de la mise en œuvre et de la coordination de cette politique au niveau régional dans un copilotage Etat Région ;
- de nouveaux standards nationaux de qualité, de référentiels de formation et de compétences des professionnels de l'AIO.

Dans un souci de mieux connaître et mieux maîtriser les besoins des franciliens et du monde professionnel mais aussi de faciliter l'information et la mise en place de nouveaux supports, le CESR a donc rendu à l'attention des élus régionaux ses rapport et avis sur cette réforme régionalisée de l'AIO.

### **Fausses représentations et vraies satisfactions**

Contrairement à l'idée généralement admise, 3 élèves sur 4 sont satisfaits de leur orientation actuelle (80, 4 %) et ont une idée précise du métier qu'ils exerceront plus tard (88 %). C'est à partir de ce constat révélé par l'enquête départementale du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Orientation : la parole aux élèves – 2008) et celle nationale de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire - DGESCO (Valeur du diplôme. Place et rôle du diplôme dans les parcours scolaires et professionnels – 2007) que le CESR a bâti ses propositions au Conseil régional.

Dans sa réponse, le CESR a voulu montrer que derrière l'attente régionale, il y a une « croyance » en deux grands postulats largement partagés par l'ensemble des Régions :

- le premier qui stipule qu'un « bon » système d'orientation professionnelle assure un ajustement entre le marché de l'emploi et le système éducatif ;
- le second qui le complète en indiquant que l'orientation contribue à garantir l'équité sociale dans la mesure où elle permet à chaque individu d'accéder à une information objective, cohérente et lisible.

L'orientation est ainsi considérée comme l'un des outils de lutte contre les discriminations et de réduction d'une partie des inégalités sociales.

### **La réponse du CESR aux grandes questions formulées par la demande régionale**

- Le CESR propose à la Région de privilégier 3 modalités pour renforcer les relations entre acteurs : susciter le sentiment d'appartenance ; créer les conditions d'une prise de conscience et faire travailler ensemble les professionnels de l'AIO ;
- Deux temps sont nécessaires pour construire une offre de services :
  - tout d'abord collecter et traiter les données de terrain et les mettre à disposition des décideurs comme des utilisateurs. Cette mission d'observatoire de l'orientation pourrait être confiée au Groupement d'Intérêt Public Centre d'Animation d'Information sur la Formation / Observatoire régional de l'Emploi et de la Formation ;
  - bâtir une offre de services lisible, claire, en cohérence avec les politiques nationales et élaborer une communication à destination des usagers ;
- Quant au suivi et à l'évaluation des effets des politiques mises en place, une méthode en 6 points devrait être adoptée : définir ce qui est souhaitable ; prendre connaissance de ce qui s'est fait ailleurs ; identifier les outils existants et en construire d'autres ; planifier l'ensemble des actions de suivi et d'évaluation ; lancer le travail d'évaluation, enfin, effectuer des ajustements en fonction des résultats obtenus.

### **Les préconisations du CESR :**

- Pour le CESR, la condition préalable à toute élaboration d'une politique régionale consiste à tenir compte de la diversité des publics afin de mieux répondre à leurs besoins nécessairement spécifiques ;
- Quatre conditions sont nécessaires à l'élaboration d'une politique régionale d'AIO : s'assurer de l'implication durable des acteurs ; être réactive aux évolutions nationales ; s'inscrire dans le Contrat de Projets Etat - Région ; et enfin, « prendre le temps » de réfléchir à l'organisation, au fonctionnement mais aussi aux moyens humains et financiers (budget annuel de fonctionnement spécifique) à mobiliser tant par l'État que par la Région et les autres partenaires ;

- Deux initiatives peuvent être prises par la Région pour, qu'en partenariat avec l'État et les partenaires sociaux, elle joue pleinement son rôle de coordonnateur :

1<sup>ère</sup> initiative : définir la politique régionale sur la base de principes clairs :

- o placer le demandeur d'AIO au centre des dispositifs, en lui offrant des prestations adaptées à sa situation quelle qu'elle soit,
- o développer la lisibilité, la visibilité et l'accessibilité des prestations en améliorant leur qualité,
- o développer une culture commune entre les différents acteurs et veiller à la professionnalisation des acteurs tout au long de leur vie,
- o organiser des événements et créer des outils communs (forum de l'orientation, cartographie Internet, plate-forme téléphonique, signalétique...)
- o inciter au regroupement physique, dans le respect de leur spécificité et de leur mission propre, des structures géographiquement voisines dans une logique d'espace ouvert et non de guichet unique.

2<sup>ème</sup> initiative : proposer, sur la base d'un accord cadre, une architecture de dispositif d'AIO. L'accord cadre pouvant contenir notamment les clauses suivantes :

- o l'animation au niveau régional pourrait se faire au travers du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Fort de sa structure quadripartite (État, Région, organisations professionnelles, organisations de salariés) et de sa compétence « tout au long de la vie », il gèrerait le dispositif ; cette proposition a l'avantage de ne pas créer de structure supplémentaire. Ce pilotage se ferait en partenariat avec le Conseil Inter Académique de l'Education nationale.
- o le CARIF/OREF pourrait assumer la fonction d'observatoire de l'orientation et publier et/ou réaliser régulièrement des études, évaluations...

- Le CESR recommande particulièrement à la Région de mettre en œuvre les 3 propositions concrètes suivantes :

- élaborer un site Internet « le portail de l'orientation des franciliens tout au long de la vie » ;
- construire un dispositif partagé de formation professionnelle continue ;
- inciter au regroupement géographique et créer le concept de « maison de l'orientation ouverte » dans le respect des spécificités et des missions de chacun.

**« La politique régionale de l'accueil, de l'information et de l'orientation tout au long de la vie », rapport et avis du CESR, présentés par Gérald Lehmann, rapporteur au nom de la Commission de l'Education, de la Formation, de l'Enseignement et de la Recherche, présidée par André Rouquié et adoptés le 16 mars 2009 en séance plénière du CESR.**

### **Renseignements complémentaires :**

**Conseil économique et social régional d'Ile-de-France**

**Jean Tilloy**, responsable des relations presse

Tél. : 01 53 85 66 18 – Portable : 06 63 12 85 10 – Courriel : [jean.tilloy@iledefrance.fr](mailto:jean.tilloy@iledefrance.fr)